

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

**Avis de promulgation  
(Avis d'entrée en vigueur)**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

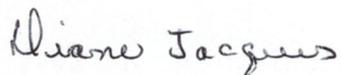
QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, a adopté le règlement suivant :

***Règlement numéro 168 «Limitant la vitesse dans la rue du lac Sartigan et dans l'ensemble des rues du « Développement du lac Sartigan»***

QUE ledit règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-Alfred, ce 7 mai 2019.



Diane Jacques

Directrice générale/Sec.-très.